

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6072

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à la société EM2C de déposer des demandes de permis de construire et de démolir sur le tènement communautaire situé 22, rue Berjon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire, depuis un acte du 5 juin 1991, d'un tènement situé 22, rue Berjon à Lyon 9°, section BH, n° 3, 5, 6 et 38 pour une contenance de 25 963 mètres carrés.

La Communauté urbaine a lancé une consultation sur le site SLI rue Berjon à Lyon 9° pour la relocalisation d'un parc d'activités.

La société EM2C a été désignée lauréate de la consultation le 23 mai 2007.

Lors de la réunion avec le lauréat le 26 novembre 2007, la société EM2C a sollicité le Bureau pour déposer, par anticipation, des demandes de permis de démolir et de construire.

Afin de ne pas retarder cette opération, il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société EM2C à déposer toutes demandes de permis de construire et de démolir ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société EM2C à déposer, d'ores et déjà, des demandes de permis de construire et de démolir sur les parcelles communautaires situées 22, rue Berjon à Lyon 9° et cadastrées sous les numéros 3, 5, 6 et 38 de la section BH pour une contenance de 25 963 mètres carrés.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,